



Arrondissement de Beauvais

Canton de Beauvais-2

Mairie de Warluis

60430

Warluis, le 31/10/2023

Madame, Monsieur,

Voici les comptes rendus simplifiés des réunions du Conseil Municipal des 20/09/2023 et 16/10/2023. Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter les comptes rendus détaillés de ces séances sur le site internet de la commune. Elles se sont déroulées dans la salle de la Mairie. Elles étaient ouvertes au public.

Depuis mon dernier mot, le climat général ne s'est guère amélioré. En France, le 13 octobre, un professeur est assassiné dans son collège. Cet événement tétanise le pays entier. La sidération laissera place à la révolte et aussi à une peur sourde pour nos enfants, pour chacun de nous et pour notre République. A l'extérieur, la guerre d'Ukraine s'enlise. Le Moyen Orient s'enflamme. Ces champs de bataille, si proches de nous, donnent lieu à des atrocités les plus immondes les unes que les autres. La guerre n'est jamais courte, jamais propre. Elle tue toujours des innocents. Les va-t-en guerre ont toujours tort. Nos parents, grands-parents se sont trouvés sur les routes de l'exode avec les mêmes scènes d'horreur que connaissent les populations aujourd'hui victimes. C'est pourquoi, il faut vraiment se souvenir. **L'équipe municipale avec l'Association des Anciens Combattants vous donnent rendez-vous le samedi 11 novembre 2023, à 10h45 dans la cour de la mairie.** Nous partirons à 11h vers le cimetière, où devant le monument aux morts se déroulera la **Cérémonie Commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918** qui a mis fin à la 1^{ère} guerre mondiale. Nous vous attendons nombreux et en famille. Il est indispensable de transmettre aux enfants la mémoire de notre Histoire pour qu'ils découvrent l'impérieuse nécessité de la Paix. Cette cérémonie s'achèvera à la mairie pour le verre de l'amitié.

En cette période difficile, il est indispensable de créer des occasions de moments simples de rencontres entre amis, voisins, habitants du même village. Il est tout aussi nécessaire de continuer à avancer ensemble !

Les associations warlusiennes et l'équipe municipale vous proposent de participer à différentes animations : manifestations ludiques, culturelles, citoyennes, pratiques....

Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges !

Dimanche 5/11/2023 : Le Marché de Noël organisée par le **WES salle communale**

Mercredi 8 /11/2023 : Marché d'automne en nocturne proposé par nos commerçants

Vendredi 10/11/2023 : Réunion d'information sur l'élection d'un conseil municipal des jeunes (flyer joint)

Lundi 13/11/2023 : 18h30 à la salle communale, réunion publique d'information : 1^{ère} phase de restructuration urbaine : Construction bâtiments scolaires, périscolaires, Bibliothèque, accessibilité des personnes à mobilité réduite de la mairie.

Dimanche 19/11/2023 : Repas Dansant Beaujolais organisé par le **WES, salle communale**

Mardi 21/11/2023 : Restaurant le Béma : Repas des aînés

Faites vivre votre village ! Venez ! participez !

Bien cordialement
La Maire
Dominique Moret

BIEN VIVRE A WARLUIS

- Automobilistes, si vous ne rentrez pas votre véhicule chez vous, et que vous stationnez dans la rue, **veillez à laisser le passage des piétons sur le trottoir. Trop souvent les voitures sont garées de telle façon qu'elles obligent les piétons à marcher sur la rue.** Evitons l'accident. Si celui-ci arrivait, votre responsabilité serait engagée.
- Ne stationnez pas juste en face d'un véhicule déjà garé. Laissez le passage de circulation pour les véhicules de tourisme et pour les engins agricoles.
- La nuit tombe vite. Vos enfants se promènent en début de soirée à vélo ou en trottinette alors que, très souvent, ils ne sont pas éclairés. **Veillez à vérifier leurs équipements.** Lorsqu'ils circulent sur la voie publique, il serait prudent de leur mettre également un gilet ou tout autre vêtement avec des bandes réfléchissantes et bien sûr un casque.

(Je sais que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer ces 3 premiers points. Mais je suis persuadée que je finirai par être entendue !)

- Enfin, **les conditions climatiques de cet été et cet automne ont favorisé la pousse des haies et des arbres.** Lorsque ceux-ci sont mitoyens ils peuvent être source de différends entre voisins. Si *vous avez une haie mitoyenne ou des arbres plantés à 3 mètres, mais qui ont pris une envergure telle, que des branches débordent chez votre voisin, vous devez les tailler. Vous êtes civilement et pénalement responsable des dommages ou des nuisances créés par toute chose vous appartenant.*

Vivre bien ensemble peut être agréable. Il suffit de respecter quelques règles simples